



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taxe professionnelle

Question écrite n° 9503

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'assiette actuelle de la taxe professionnelle. En effet, celle-ci pénalise certaines entreprises et entraîne des distorsions de concurrence entre les différents secteurs d'activité. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement prendra ces éléments en compte dans sa future réforme.

Texte de la réponse

La réforme de la taxe professionnelle est effectivement une des préoccupations du Gouvernement. Elle s'inscrit dans le cadre plus global de la réflexion sur la fiscalité directe locale engagée cette année. Cependant, toute modification du système actuel nécessite de concilier plusieurs objectifs, dès lors qu'il est indispensable tout à la fois de garantir aux collectivités locales les ressources dont elles ont besoin pour faire face aux attentes de leurs administrés, de modérer le prélèvement sur les redevables et de réduire les effets pervers du système qui induit une charge substantielle pour le budget de l'Etat, notamment du fait du mécanisme du plafonnement de la taxe en fonction de la valeur ajoutée. Dans ce cadre, toutes les solutions permettant de répartir plus équitablement la charge de taxe professionnelle entre les contribuables seront examinées.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9503

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 1998, page 502

Réponse publiée le : 13 avril 1998, page 2089